



| Réseau communautaire en santé mentale |

Le 7 février 2018

Madame Lucie Charlebois,
Ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse,
à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-de-Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 15e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
ministre.deleguee@msss.gouv.qc.ca

Monsieur Carlos Leitão,
Ministre des Finances du Québec
Ministère des Finances du Québec
12, rue Saint-Louis
Québec (Québec) G1R 5L3
ministre@finances.gouv.qc.ca

**Objet : L'indexation annuelle
au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)**

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

Les 3000 organismes communautaires de la santé et des services sociaux ont été déçus et fortement déçus lorsqu'ils ont appris la faible indexation de 0,7% de leur financement de base en 2017-2018.

L'indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 1% au Québec en 2017 et nous craignons que ce taux serve de balise à une nouvelle hausse famélique de notre financement pour la prochaine année.

Notre organisation, le Réseau communautaire en santé mentale (COSME), regroupe 255 organismes œuvrant en santé mentale dans neuf régions du Québec. Nous pouvons témoigner,

par de multiples exemples, des effets que cette minime indexation a eu en termes de rationnements de services et de difficultés de fonctionnement de nos organismes.

Nous faisons appel à vous, Madame et Monsieur les ministres, pour que le budget 2018-2019 annonce une autre façon d'attribuer l'indexation annuelle au Programme de soutien des organismes communautaires (PSOC). Nous vous proposons également de prévoir un correctif pour pallier l'insuffisance des taux d'indexation attribués au PSOC au cours des dix dernières années.

Nous tenons surtout à alarmer le gouvernement québécois au fait que le mode d'indexation des organismes communautaires de la santé et des services sociaux conduit à leur asphyxie progressive et rend de plus en plus difficile leur capacité à réaliser leur mission.

La population appuie les organismes communautaires

Un récent [sondage omnibus](#), réalisé en septembre 2017 par L'Observateur, a révélé que plus de 80% des Québécois reconnaissent le rôle d'action sociale et économique joué par les organismes communautaires dans la société québécoise.

Le même sondage démontre que 84% des répondants appuient l'idée que les organismes communautaires devraient recevoir un soutien financier de base adéquat pour les services qu'ils rendent à la population et à la société.

Les pressions qui s'exercent sur le réseau public de santé et de services sociaux

Le budget des établissements du réseau public de la santé et des services sociaux est passé à 25 milliards 823 millions en 2017-2018, soit une hausse de 4,0% comparée au budget de l'année précédente.

Parmi les éléments justifiant cette hausse :

- la croissance de la population du Québec (0,5% environ) ;
- les améliorations à la réponse aux besoins de la population ;
- l'indexation de la rémunération du personnel (1,5% en 2017) ;
- la hausse des exigences de formation du personnel du réseau.

Les pressions qui s'exercent sur les organismes communautaires

Les 3000 organismes communautaires de la santé et des services sociaux ont dû se contenter pour leur part d'une indexation de 0,7% pour leur financement de base en 2017-2018.

Pourtant, des pressions similaires à celles du réseau public s'exercent sur eux. Notamment :

- la croissance de la population à desservir ;
- une demande grandissante pour les services fournis par les organismes communautaires ;
- la nécessité d'accorder une rémunération juste, favorisant la rétention et le recrutement du personnel ;

- le rehaussement des exigences académiques du personnel ;
- l'augmentation du coût des denrées alimentaires, de l'électricité, des assurances, etc. ;
- l'entretien et la mise à niveau des locaux et du matériel informatique.

Rappelons que le MSSS a mis en œuvre plusieurs plans d'action dont la réussite repose en grande partie sur la collaboration et le partenariat avec les organismes communautaires.

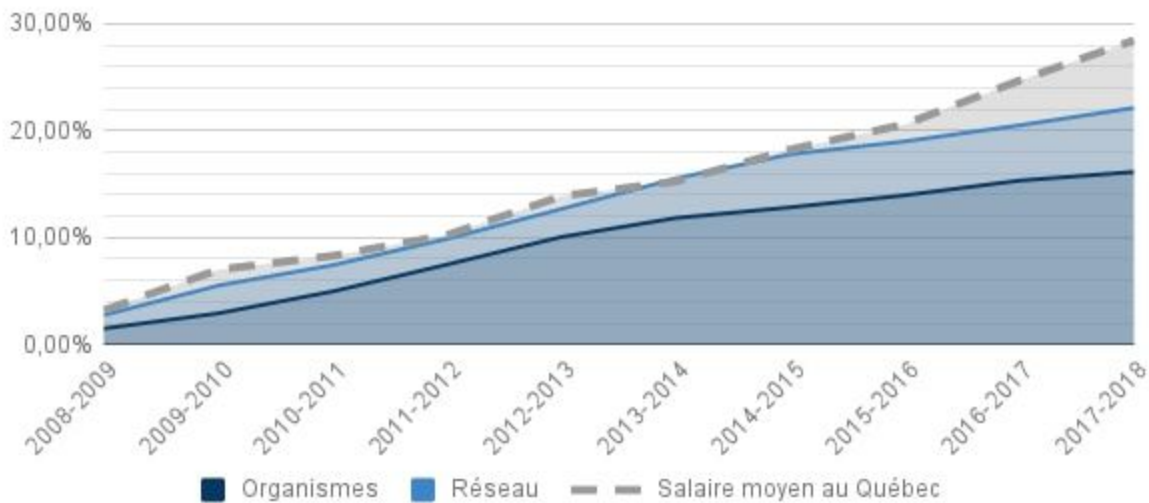
Pour un rattrapage en 2018-2019

Nous estimons qu'il est légitime d'exiger la parité de l'indexation avec le réseau public étant confrontés à de semblables réalités. L'adoption d'un principe de parité avec le réseau public permettrait en partie de colmater la brèche qui appauvrit d'année en année les organismes communautaires.

En comparant le taux d'indexation du financement de base des organismes communautaires et l'indexation accordée aux établissements du réseau public pour la composante salariale, on observe un écart grandissant. Cet écart est encore plus criant lorsqu'on y transpose l'évolution du salaire moyen au Québec.

Pourcentages d'évolution des taux annuels d'indexation sur la période 2008-2018

Milieu de la santé et des services sociaux



Un écart de 32 millions \$

Les taux d'indexation annuelle pour le financement des organismes communautaires et ceux accordés aux établissements du réseau public pour les salaires, la progression dans les échelles salariales et le coût des parts de l'employeur divergent au point où un écart cumulé de 6 points de pourcentage s'est creusé en dix ans. Pour les organismes communautaires, cet écart équivaut à un manque à gagner de près de 32 millions \$ entre 2008 et 2018.

Pour un rattrapage et une indexation normale en 2018-2019

Dans le cadre de son budget 2018-2019, nous invitons le gouvernement québécois à annoncer un rattrapage et par la suite la parité de la hausse du financement de base des organismes communautaires avec l'indexation des coûts salariaux du réseau public. L'écart de 6 points de pourcentage apparu en dix ans serait comblé en deux ans.

Il en coûterait moins de 20 millions pour chacune des deux prochaines années pour effacer l'écart qui s'est produit en dix ans. En répondant à notre demande, les organismes communautaires pourront désormais compter sur une indexation identique à celle du réseau public pour les coûts salariaux. On remplacerait ainsi le mécanisme inadéquat, basé uniquement sur l'IPC, qui est incompatible avec la réalité des besoins des organismes communautaires.

Le gouvernement peut également choisir d'arrimer l'indexation annuelle à l'évolution du salaire moyen au Québec. Selon [l'enquête Korn Ferry Hay Group](#), une augmentation salariale moyenne de 2,8% est prévue au Québec en 2018.

Nous souhaiterions vous rencontrer pour échanger sur notre vision de l'indexation du financement des organismes communautaires et vous fournir, le cas échéant, des précisions sur notre demande.

Veuillez recevoir, Madame la Ministre et Monsieur le Ministre, nos plus respectueuses salutations.

Charles Rice,
Président
Réseau communautaire en santé mentale (COSME)
reseaucosme@gmail.com
418 255-0698

Annexe 1

Taux annuels d'indexation

	A- Organismes	B- Réseau	C- Salaire moyen au Québec
2008-2009	1,5 %	2,76 %	3,2 %
2009-2010	1,4 %	2,69 %	3,7 %
2010-2011	2,0 %	1,81 %	1,2 %
2011-2012	2,4 %	2,29 %	1,8 %
2012-2013	2,4 %	2,55 %	3,3 %
2013-2014	1,6 %	2,53 %	1,2 %
2014-2015	0,9 %	1,96 %	2,6 %
2015-2016	1 %	1,02 %	2,0 %
2016-2017	1,2 %	1,26 %	3,4 %
2017-2018	0,7 %	1,35 %	3,0%
Moyenne Cumulatif	1,43 % +16 %	2,02 % +22 %	2,54 % +28,4 %

A – MSSS, Taux d'indexation du PSOC

B – MSSS, Taux d'indexation accordés aux établissements pour les salaires, la progression dans les échelles salariales et le coût des parts de l'employeur.

C- Institut de la statistique du Québec, Progression du salaire moyen au Québec.

Annexe 2

Comparaison des taux annuels d'indexation entre les organismes et le réseau sur la période 2008-2018

